Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 03.11.2015 Révision: 03.11.2015

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit: **Schraubensicherung medium**

· Code du produit: 4015.82

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation: Résine époxy

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur:

Geistlich Ligamenta AG
Engstringerstr. 5
CH-8952 Schlieren
Tel.: +41 44 7338833
Fax: +41 44 7338877

· Service chargé des renseignements: safety@geistlich.ch

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +41 44 733 88 33 (Mo-Fr 07:00-12:00;13:00-16:00)

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle

· Mentions de danger
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 03.11.2015 Révision: 03.11.2015

Nom du produit: Schraubensicherung medium

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence
Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu / récipient dans l'élimination des déchets dangereux.

· **2.3 Autres dangers**
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
· Description: Colle

· Composants dangereux:

CAS: 27813-02-1 EINECS: 248-666-3	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	25 - 45%
CAS: 109-16-0 EINECS: 203-652-6	Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle Skin Sens. 1, H317	10 - 25%
CAS: 80-15-9 EINECS: 201-254-7	hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle Org. Perox. EF, H242; Acute Tox. 3, H331; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	1 - 3%
CAS: 114-83-0 EINECS: 204-055-3	2'-phénylacétohydrazide Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	0,1 - < 1%

· Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**
· Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Symptomatische Behandlung.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 03.11.2015 Révision: 03.11.2015

Nom du produit: Schraubensicherung medium

(suite de la page 2)

*
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
· **5.3 Conseils aux pompiers**
· Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
· Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

*
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Porter un vêtement personnel de protection.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
· **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans le fût d'origine.
· Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 03.11.2015 *Révision: 03.11.2015*

Nom du produit: Schraubensicherung medium

(suite de la page 3)

· Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
ABEK Filter

· Protection des mains:

Gants de protection

Gants en caoutchouc
Empfohlen: Butylkautschuk ≥ 0,5 mm Schichtdicke. Schutzindex 6, entsprechend > 480 Minuten Permeationszeit nach EN 374.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants
Butylcaoutchouc
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 03.11.2015 *Révision: 03.11.2015*

Nom du produit: Schraubensicherung medium

(suite de la page 4)

· Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Butylcaoutchouc
· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
Caoutchouc nitrile

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	
· Indications générales.	
· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Couleur:	Bleu foncé
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	3,5
· Changement d'état	
· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'éclair	> 93 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	0,1 Vol %
· Supérieure:	0,2 Vol %
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,1 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 03.11.2015 *Révision: 03.11.2015*

Nom du produit: Schraubensicherung medium

(suite de la page 5)

· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau:	Partiellement soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.	
· Viscosité:	
· Dynamique à 25 °C:	7500 mPas
· Cinématique:	Non déterminé.
· **9.2 Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.2 Stabilité chimique**
· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Risque de polymérisation.
Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.
· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz/vapeurs irritants

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
· Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
27813-02-1 acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol		
Oral	LD50	> 4000 mg/kg (rat) (IUCLID)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rabbit) (IUCLID)
28553-12-0 phtalate de di-"isononyle"		
Oral	LD50	50000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3160 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	4400 mg/l (unknown)
109-16-0 Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle		
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (Lit.)
80-15-9 hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle		
Oral	LD50	382 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	500 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	220 mg/l (rat)
114-83-0 2'-phénylacétohydrazide		
Oral	LD50	270 mg/kg (mus)

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 03.11.2015 Révision: 03.11.2015

Nom du produit: Schraubensicherung medium

(suite de la page 6)

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée.
· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
· Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**	
27813-02-1 acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	
LC50 (48h)	493 mg/l (Leuciscus idus) (IUCLID)
EC10 (16h)	1140 mg/l (Pseudomonas putida) (IUCLID)
80-15-9 hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle	
LC50 (96h)	3,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 (24h)	7 mg/l (Daphnia magna)

· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Effets écotoxiques:
· Remarque: Nocif pour les poissons.
· Autres indications écologiques:
· Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.
· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.
· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets	
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 03.11.2015 Révision: 03.11.2015

Nom du produit: Schraubensicherung medium

(suite de la page 7)

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation:
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe ADN/R:	néant
· **14.4 Groupe d'emballage**	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· **14.5 Dangers pour l'environnement:**	
· Marine Pollutant:	Non
· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non applicable.
· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n’est compris.

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
I	0,1-≤2,5

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n’est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

· Phrases importantes
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Geistlich Ligamenta

Date d'impression : 03.11.2015 *Révision: 03.11.2015*

Nom du produit: Schraubensicherung medium

(suite de la page 8)

H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: QS
· Contact: Tel: +41 44 733 88 33; Email: safety@geistlich.ch
· Acronymes et abréviations:
Org. Perox. EF: Organic Peroxides, Types E, F
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3
· * Données modifiées par rapport à la version précédente